

CONVENTION DE FORMATION

(Article L6353-1 du Code du Travail) (convention à compléter et à retourner par courriel adressé à aoguyane@gmail.com)

Entre : la société **AOGUYANE**, siren 881 732 515 00013 représentée par sa Présidente, Mlle Aurélie BENOIT, domiciliée au 2008 route de Montabo 97300 Cayenne, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité **C 97 31 000486 6** auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cayenne et au numéro 039 732 430 97 auprès de services de la DIECTTE et :

De l'entreprise _____

Situé au _____

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie 6 du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

AOGUYANE organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage de formation
- Programme Cf. ci-joint
- Type d'action de formation Acquisition de connaissances (Article L6353-1 du code du travail)
- Dates
- Durée
- Lieu **07 avenue Louis Pasteur- 97300 Cayenne**
- Prérequis Voir programme

Article 2 : Effectif formé

Personne(s)

Stagiaire 01		Stagiaire 06	
Stagiaire 02		Stagiaire 07	
Stagiaire 03		Stagiaire 08	
Stagiaire 04		Stagiaire 09	
Stagiaire 05		Stagiaire 10	

Article 3 : Frais de formation

En contrepartie de cette action de formation, l'entité bénéficiaire de ladite formation s'acquittera des coûts suivants inscrits sur le programme de formation ainsi que sur le devis : _____ €

Article 4 : Modalités de règlement

Le règlement des frais de formation devra être effectué au plus tard au premier jour de formation comme prévu dans les conditions générales de vente annexées à la présente convention d'inscription. Il sera effectué par virement bancaire aux coordonnées ci-dessous, en espèce ou par carte bancaire.

Les prix mentionnés sur nos devis s'entendent hors taxes au lieu de livraison d'exécution indiqué sur la commande. Ils sont fermes, définitifs, et actualisables tous les six mois, sauf accord contraire et écrit de notre part.

FR76 1695 8000 0132 0920 1637 260
Banque 16958 Agence 00001 Compte 32092016372 Clé 60
BIC/SWIFT
QNTOFRP1XXX

Article 5 : Modalités d'annulation

Toute annulation du fait du participant fera l'objet d'une confirmation écrite à AOGUYANE et donneront lieu à la mise en place d'un avoir, si cette annulation intervient dans les 48 heures au plus tard précédant le stage. Au-delà de ce délai aucun avoir ne sera proposé. Les dates définies devront être respectées pour toutes les personnes concernées par la session de formation. Toute interruption du stage pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucun dédommagement ni report. Aucun remboursement ne sera effectué à l'issu du suivi de la période de formation au motif du contenu et des méthodes pédagogiques de celle-ci. L'intégralité du programme de formation est disponible sur l'ensemble des supports de communication de la structure.

Article 6 : Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Cayenne sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire

À

Le

Pour

À Cayenne

Le **23/03/2021**

Pour Mme. Aurélie BENOIT



AOGUYANE
Spécialiste en appels d'offres

05 94 29 11 68 - 06 94 26 23 36

2008 route de Montabo
97300 Cayenne

Siret **881 732 515 000 13**
Déclaration **0397 324 30 97**

<Civilités, prénom et nom du signataire>

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées au service des inscriptions de l'organisation des formations AOGUYANE. Elles font l'objet d'un traitement informatique. Elles seront conservées pendant trois ans à compter de la date de leur collecte.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier au délégué de la protection des données de AOGUYANE: aoguyane@gmail.com